

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et veille au bon usage de l'argent public. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le bon usage de l'argent public, dont tout fonctionnaire dispose à des niveaux différents, est un principe qu'il n'est pas inutile de rappeler au vu d'affaires récentes.